

**Assurance Dommage Ouvrage relative  
aux opérations de restructuration et d'extension de  
la grande salle du centre culturel de Château Rouge  
et  
d'extension et d'aménagement de l'école  
Jean Mermoz  
Rapport d'analyse des offres détaillé  
(seuils 3 et 4)**

## 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur des prestations de services d'assurance construction pour deux opérations :

- Restructuration et extension de la grande salle du centre culturel de Château Rouge
- Extension et aménagement de l'école Jean Mermoz (assurance DO pour la maternelle uniquement)

Les candidats doivent chiffrer les assurances dommage ouvrage, dommage aux existants, garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipements et garantie des dommages immatériels après réception.

Pour rappel les assiettes de primes sont les suivantes :

- Assiette de prime Château-Rouge : **12 370 655,10 € TTC**
- Assiette de prime école Jean Mermoz : **5 557 098.78 € TTC**

Estimation du service : 90 000 € HT

## 2 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Date d'envoi de l'avis d'appel public à concurrence : 28/11/2019

Supports de diffusion de l'avis d'appel public à concurrence :

- Profil d'acheteur ville Annemasse
- presse locale : Dauphiné Libéré

Type de procédure : procédure adaptée

Date et heures limites de réception des offres : 20/12/2019 à 19h00 (initialement prévu au 16/12)

Formalisme de la consultation : lettre de commande marché public

### 3 - OUVERTURE DES PLIS

Nombre de plis reçus dans les délais : 5

Liste des plis reçus :

N° ARRIVEE DU PLI	IDENTITE DU CANDIDAT OU DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES
1	<b>Assurances PILLIOT</b> Rue de Witternesse - 62120 AIRE SUR LA LYS <b>MS AMLIN INSURANCE SE</b> Boulevard du roi Albert II 37B -1030 BRUSSELS
2	<b>DIOT Rhône-Alpes</b> 115 Boulevard de la Bataille de Stalingrad - Central Parc II - 69100 VILLEURBANNE <b>AXA</b> Région Sud-Est – Direction Entreprises – 233 cours Lafayette – 69478 LYON Cedex 06
3	<b>SMABTP</b> Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle - 69393 LYON
4	<b>VERSPIEREN</b> 113 boulevard de Stalingrad – 69230 VILLEURBANNE <b>MAF</b> 189 boulevard Malesherbes – 75017 PARIS
5	<b>LSN Assurances</b> Bureau de Lyon - La Vague - 2 quai du Commerce - 69258 LYON <b>GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne</b> Pôle collectivité - 50 Rue de Saint-Cyr - 69251 LYON

### 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES

Critères de sélection des candidatures :

- garanties et capacités techniques et financières
- capacités financières
- capacités professionnelles, appréciées à travers les qualifications des candidats et notamment celles relatives à l'intermédiation en assurance prévues par le Code des Assurances.

N° ARRIVEE DU PLI	CANDIDAT	DC1/DC2	Autres pièces de la candidature (*)	Admis/ Non admis	Motifs de rejet de la candidature
1	<b>Assurances PILLIOT</b>	X	X	Admis	
	<b>MS AMLIN INSURANCESE</b>	X	X		
2	<b>DIOT Rhône-Alpes</b>	Manque DC1 DC2 <b>pour les 2</b>	Manque déclaration travailleurs étrangers + RIB <b>pour les 2</b>	Admis	
	<b>AXA</b>				
3	<b>SMABTP</b>	X	X	Admis	

4	<b>VERSPIEREN</b>	X	Manque déclaration travailleurs étrangers	Admis	
	<b>MAF</b>	X	Manque déclaration travailleurs étrangers + handicapés		
5	<b>LSN Assurances</b>	X	X	Admis	
	<b>GROUPAMA RAA</b>	X	X		

(\*) pièces de la candidature : pièces habituelles demandées dans le règlement de consultation + les intermédiaires d'assurance devront fournir le mandat de la société qu'ils représentent. Ce mandat indiquera expressément l'étendue des pouvoirs des mandataires ainsi qu'une attestation délivrée par l'ORIAS,

## 5 - ANALYSE DES OFFRES

### 5.1 - Liste des offres reçues

N° PLI	CANDIDAT	PIECES DE L'OFFRE (*)	MONTANT DE L'OFFRE EN € TTC	OBSERVATIONS (ex : candidature non admise, offre irrecevable, irrégulière ...).
1	<b>Assurances PILLIOT MS AMLIN INSURANCE SE</b>	X	Château Rouge : DO Taux de prime : 0,568% Montant total TTC ensemble primes : 70 265,19	Erreur sur taux DO Mermoz dans BPU Erreur sur TTC
			Mermoz : Taux de prime : 0,788% Montant total TTC ensemble primes : 44 242,04	
			Montant total cotisation TTC : 114 507,23	
2	<b>DIOT Rhône-Alpes AXA</b>	X	Château Rouge : Taux de prime : 0,526% Montant total TTC ensemble primes : 65 038,06	Calcul de la prime faux dans BPU
			Mermoz : Taux de prime : 0,569% Montant total TTC ensemble primes : 31 617,57	
			Montant total cotisation TTC : 96 655,63	

3	SMABTP	X	Château Rouge : Taux de prime : 0,521% Montant total TTC ensemble primes : 64 480,55	
			Mermoz : Taux de prime : 0,486% Montant total TTC ensemble primes : 26 991,05	
			Montant total cotisation TTC : 91 471,60	
4	VERSPIEREN MAF	X	Château Rouge : Taux de prime : 0,484% Montant total TTC ensemble primes : 64 791,08	Y compris frais de gestion
			Mermoz : Taux de prime : 0,447% Montant total TTC ensemble primes : 39 420,07	
			Montant total cotisation TTC : 94 211,15	
5	LSN ASSURANCES GROUPAMA RAA	X	Château Rouge : Taux de prime : 0,594% Montant total TTC ensemble primes : 73 487,89	Quelques écarts de calculs à la marge
			Mermoz : Taux de prime : 0,544% Montant total TTC ensemble primes : 30 231,20	
			Montant total cotisation TTC : 103 719,09	

(\*) pièces de l'offre : acte d'engagement, annexes à l'acte d'engagement (Bordereaux de prix), mémoire technique (comprenant notamment le montant des garanties, montant des franchises, les modalités de gestion du contrat)

## 5.2 - Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération

### Critère 1 : Prix des prestations 50%

(Offre la moins disante / Offre du candidat) x 50

Le montant de l'offre sera le montant de la prime TTC

### Critère 2 : Valeur technique 50%

Etendue, nature et montant des garanties et des franchises 35%

Méthodologie de gestion du contrat proposée par le candidat 15%

## 5.3 -Examen des offres

### A. Valeur technique

#### Examen du sous-critère 1 de la valeur technique "Etendue, nature et montant des garanties et des franchises"

	CANDIDAT 1 PILLIOT / AMLIN	CANDIDAT 2 DIOT / AXA	CANDIDAT 3 SMABTP	CANDIDAT 4 VERSPIEREN / MAF	CANDIDAT 5 LSN / GROUPAMA
Note attribuée (avant pondération)	10	10	8	6	8
Note attribuée (après pondération) x 3,5	35	35	28	21	28
Observations	Bon fonctionnement limité respectivement à 2.474 M€ et à 1.098 M€ Immatériels consécutifs limités à 2.474 M€ et à 1.098 M€	Bon fonctionnement limité respectivement à 2.474 M€ et à 1.111 M€ Immatériels consécutifs limités à 2.474 M€ et à 1.111 M€	Bon fonctionnement limité respectivement à 1.5 M€ et à 0.61 M€ Immatériels consécutifs limités à 1 M€ et à 0.305 M€	Bon fonctionnement limité respectivement à 0.65 M€ et à 0.65 M€ Immatériels consécutifs limités à 0.65 M€ et à 0.35 M€	Bon fonctionnement limité respectivement à 1.5 M€ et à 0.75 M€ Immatériels consécutifs limités à 1 M€ et à 0.75 M€

#### Examen du sous-critère 2 de la valeur technique "méthodologie de gestion du contrat proposée par le candidat"

	CANDIDAT 1 PILLIOT / AMLIN	CANDIDAT 2 DIOT / AXA	CANDIDAT 3 SMABTP	CANDIDAT 4 VERSPIEREN / MAF	CANDIDAT 5 LSN / GROUPAMA
Note attribuée (avant pondération)	8	6	10	8	8
Note attribuée (après pondération) x 1,5	12	9	15	12	12
Observations	Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.	Pas de mémoire à proprement parler présentant les éléments. Quelques éléments trouvés dans l'offre. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.	Mémoire clair et détaillé sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres, les interlocuteurs à contacter en cas de sinistre.	Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.	Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.

## Synthèse de la notation de la valeur technique

	<b>CANDIDAT 1 PILLIOT / AMLIN</b>	<b>CANDIDAT 2 DIOT / AXA</b>	<b>CANDIDAT 3 SMABTP</b>	<b>CANDIDAT 4 VERSPIEREN / MAF</b>	<b>CANDIDAT 5 LSN / GROUPAMA</b>
Note pondérée sous-critère 1	35	35	28	21	28
Note pondérée sous-critère 2	12	9	15	12	12
Total / 50	47	44	43	33	40
Classement	1	2	3	5	4

## **B. Critère prix**

	<b>CANDIDAT 1 PILLIOT / AMLIN</b>	<b>CANDIDAT 2 DIOT / AXA</b>	<b>CANDIDAT 3 SMABTP</b>	<b>CANDIDAT 4 VERSPIEREN / MAF</b>	<b>CANDIDAT 5 LSN / GROUPAMA</b>
Montant de l'offre en € TTC	114 507,23	96 655,63	91 471,60	94 211,15	103 719,09
Note attribuée / 50	39,94	47,32	50	48,55	44,10
Classement	5	3	1	2	4

## **6 - CLASSEMENT DES OFFRES**

### **6.1 - Synthèse de la notation des offres**

	<b>CANDIDAT 1 PILLIOT / AMLIN</b>	<b>CANDIDAT 2 DIOT / AXA</b>	<b>CANDIDAT 3 SMABTP</b>	<b>CANDIDAT 4 VERSPIEREN / MAF</b>	<b>CANDIDAT 5 LSN / GROUPAMA</b>
Note valeur technique / 50	47	44	43	33	40
Note prix / 50	39,94	47,32	50	48,55	44,10
Total / 100	86,94	91,32	93	81,55	84,10
Classement	3	2	1	5	4

## 6.2 -Motifs de rejet de l'offre (justifications du classement)

Candidat 1 : .....

Candidat 2 : .....

Candidat 3 : .....

Candidat 4 : .....

Candidat 5 : .....

**Observations complémentaires :** .....

## 7 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION :

Au vu du classement des offres ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché au candidat classé 1<sup>er</sup> :

Nom du candidat : SMABTP

Montant de l'offre : 91 471,60 € TTC

Annemasse le .....

Mme ou M....., service .....

### Copie pour information :

Direction Générale des Services  
Direction des Services Techniques  
Gestionnaire en charge du dossier  
Assistants PEP (opérations CTM)

réponse aux candidats (non retenus et retenu) : CMP

Commune d'Annemasse - Château Rouge et GS Mermoz  
 Marché de service pour une assurance Dommage Ouvrage

		Assurances PILLIOT (courtier) Compagnie : MS AMLIN INSURANCE		DIOT (courtier) Compagnie : AXA		SMABTP		Verspieren Rhône-Alpes (courtier) Compagnie : MAF		LSN Assurances (Courtier) Compagnie : Groupama Rhône-Alpes Auvergne	
Prix des prestations	Assiette Château Rouge (€ TTC)	12 370 655,10 €		12 370 655,10 €		12 370 655,10 €		12 370 655,10 €		12 370 655,10 €	
	Montant HT	48 307,41 €	0,3905%	43 297,29 €	0,350%	47 008,49 €	0,380%	47 008,48 €	0,380%	61 853,28 €	0,500%
	Dommages aux existants (500 K€)	7 224,46 €	0,058%	4 000,00 €	0,032%	4 948,26 €	0,040%	2 975,00 €	0,024%	1 855,60 €	0,015%
	Garantie bon fonctionnement des éléments d'équipements	4 812,18 €	0,039%	6 185,33 €	0,050%	1 558,70 €	0,013%	1 237,06 €	0,010%	1 855,60 €	0,015%
	Garantie des dommages immatériels après réception	4 119,43 €	0,033%	6 185,33 €	0,050%	5 641,02 €	0,046%	3 681,13 €	0,030%	1 855,60 €	0,015%
	Cotisation HT	64 463,48 €	0,521%	59 667,95 €	0,482%	59 156,47 €	0,478%	54 901,67 €	0,444%	67 420,08 €	0,545%
	<b>Cotisation TTC (TVA à 9%)</b>	<b>70 265,19 €</b>	<b>0,568%</b>	<b>65 038,06 €</b>	<b>0,526%</b>	<b>64 480,55 €</b>	<b>0,521%</b>	<b>59 842,82 €</b>	<b>0,484%</b>	<b>73 487,89 €</b>	<b>0,594%</b>
	<b>Cotisation rectifiée TTC</b>							<b>64 791,08 €</b>	<b>yc frais gestion</b>		
	Assiette Mermoz (€ TTC)	5 557 098,78 €		5 557 098,78 €		5 557 098,78 €		5 557 098,78 €		5 557 098,78 €	
	Montant HT	33 010,85 €	0,5940%	19 449,85 €	0,350%	21 116,97 €	0,380%	19 338,20 €	0,348%	25 445,00 €	0,4579%
	Dommages aux existants (100 K€)	3 205,58 €	0,058%	4 000,00 €	0,072%	1 111,42 €	0,020%	1 000,00 €	0,018%	763,35 €	0,014%
	Garantie bon fonctionnement des éléments d'équipements	2 135,22 €	0,038%	2 778,55 €	0,050%	422,34 €	0,008%	508,90 €	0,009%	763,35 €	0,014%
	Garantie des dommages immatériels après réception	1 827,84 €	0,033%	2 778,55 €	0,050%	2 111,70 €	0,038%	1 933,82 €	0,035%	763,35 €	0,014%
	Cotisation HT	40 179,49 €	0,723%	29 006,94 €	0,522%	24 762,43 €	0,446%	22 780,92 €	0,410%	27 735,05 €	0,499%
	<b>Cotisation TTC (TVA à 9%)</b>	<b>43 795,64 €</b>	<b>0,788%</b>	<b>31 617,57 €</b>	<b>0,569%</b>	<b>26 991,05 €</b>	<b>0,486%</b>	<b>24 831,20 €</b>	<b>0,447%</b>	<b>30 231,20 €</b>	<b>0,544%</b>
	<b>Cotisation rectifiée TTC</b>	<b>44 242,04 €</b>						<b>29 420,07 €</b>	<b>yc frais gestion</b>		
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>114 507,23 €</b>		<b>96 655,63 €</b>		<b>91 471,60 €</b>		<b>94 211,15 €</b>		<b>103 719,09 €</b>	
Observations	Le taux de prime du BPU Mermoz est faux		Calcul de la prime faux dans le BPU				Frais de gestion : 4 948.26 + 2650 = 7 598.26 € TTC		qq écart de calculs à la marge		
Pondération sur 50	39,94		47,32		50,00		48,55		44,10		
Valeur technique	SC1 - Etendue, nature et montant des garanties	Bon fonctionnement limité respectivement à 2.474 M€ et à 1.098 M€ Immatériels consécutifs limités à 2.474 M€ et à 1.098 M€		Bon fonctionnement limité respectivement à 2.474 M€ et à 1.111 M€ Immatériels consécutifs limités à 2.474 M€ et à 1.111 M€		Bon fonctionnement limité respectivement à 1.5 M€ et à 0.61 M€ Immatériels consécutifs limités à 1 M€ et à 0.305 M€		Bon fonctionnement limité respectivement à 0.65 M€ et à 0.65 M€ Immatériels consécutifs limités à 0.65 M€ et à 0.35 M€		Bon fonctionnement limité respectivement à 1.5 M€ et à 0.75 M€ Immatériels consécutifs limités à 1 M€ et à 0.75 M€	
	Note sur 10	10		10		8		6		8	
	Pondération 35%	35,00		35,00		28,00		21,00		28,00	
	SC2 - Méthodologie de gestion du contrat proposée par le candidat	Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.		Pas de mémoire à proprement parler présentant les éléments. Quelques éléments trouvés dans l'offre. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.		Mémoire clair et détaillé sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres, les interlocuteurs à contacter en cas de sinistre.		Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.		Mémoire clair mais succinct sur les thèmes suivants : la finalisation du contrat, les délais de gestions et le traitement des sinistres, les modalités de gestion des sinistres. L'intervention du courtier dans la gestion du contrat peut être un facteur de ralentissement des procédures.	
	Note sur 10	8		6		10		8		8	
Pondération 15%	12,00		9,00		15,00		12,00		12,00		
<b>Total des notes pondérées</b>	<b>86,94</b>		<b>91,32</b>		<b>93,00</b>		<b>81,55</b>		<b>84,10</b>		
<b>Classement déduit</b>	<b>3</b>		<b>2</b>		<b>1</b>		<b>5</b>		<b>4</b>		